



Attestation du logeur, titulaire du bail à loyer ou propriétaire

Ne concerne pas les adresses postales, mais l'hébergement effectif

En vertu de l'article 24 de la loi sur le contrôle des habitants du 9 mai 1983, celui qui fait une déclaration incomplète ou inexacte ou contrevient de toute autre manière aux prescriptions de la dite loi, est passible d'une amende de vingt à deux mille francs.

Identité du logeur (titulaire du bail à loyer)

A compléter lisiblement par le logeur SVP

Madame Monsieur

Prénom et Nom :	
Domicile du logeur (rue et N°) :	
NPA et localité :	
N° tél. (fixe/mobile) :	
E-mail :	

**atteste que la/les personne · s mentionnée · s ci-après résident
de manière effective dans le logement ci-dessous :**

Adresse du logement occupé par le · s sous-locataire · s :

Rue et N° :					
NPA et localité :					
Etage		Nombre de pièces :		N° EWID si connu	

L'hébergement est-il **gratuit** ou, au contraire, **payant** ?

Personne · s hébergée · s

Nom et prénom	Né · e le	A emménagé le :	N° tél. (fixe/mobile) :

Date :

Signature **du · des logeur · s :**

Signature du conjoint · e :

***Si le bail à loyer est au nom des époux, la signature des deux conjoints est requise.**

Annexes :

- copie du bail à loyer
- pièce · s d'identité du/des logeur · s (détruite après vérification)